

NON A LA RÉPRESSION SYNDICALE CONTRE NOTRE CAMARADE DENIS A L'APIE DE SAINT NAZAIRE TOUTE LA CGT EST VENUE SOUTENIR DENIS CE MARDI 24 JUIN À L'APIE DE SAINT NAZAIRE

Ce jour-là, la présidente et le directeur avaient décidé d'organiser l'Assemblée Générale de la structure et de vanter « leur bilan ».

Pourtant, dans le même temps, notre camarade Denis Perreux est empêché de militer pour la CGT et d'exercer ses mandats.

Denis est élu au CSE, Délégué Syndical et Négociateur National CGT de la branche des Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI). Il développe ce secteur à la CGT depuis 2023. Cette même année, une convention de mise à disposition est établie entre l'employeur et la CGT. Concrètement, Denis est détaché à la CGT où il exerce ses mandats pour la branche des ACI.

Depuis 2 ans, rien à signaler mais soudain, en mai dernier, l'employeur a décidé de dénoncer la convention établie avec la CGT. Denis doit revenir travailler dès le 1er juillet pour l'APIE. Tout d'un coup il serait devenu indispensable ! Fini de militer pour la CGT. La présidente et le directeur ne veulent plus.

Rappelons qu'en avril 2025 la CGT a assigné l'employeur en justice qui voulaient organiser des élections professionnelles (CSE) alors qu'il n'en avait pas le droit. L'audience de jugement s'est tenue le 6 mai. Le délibéré est prévu le 25 juin. Y'aurait-il un lien de cause à effet ? La coïncidence est troublante.

La Présidente et le directeur ont soudainement besoin de Denis

Face à la mobilisation de la CGT la présidente a reçu une délégation.

Pour eux rien de tout ça...ils ont le droit de dénoncer cette convention...et par la même occasion d'entraver l'activité syndicale de Denis et de la CGT.

L'APIE a de nouveaux clients. Donc plus de travail. Et pas possible de recruter. Pourtant, il n'y a pas si longtemps ça ne les a pas empêchés de pousser un autre élu CSE vers la sortie...en lui proposant une rupture conventionnelle d'un montant démesuré. Ils dégagent des salariés...et se plaignent de ne plus en avoir assez.

Denis continuera de militer avec la CGT !

La CGT a donc confirmé à la présidente que Denis continuera d'exercer ses mandats à la CGT comme la convention collective des ACI le prévoit. Denis continuera d'exercer son droit de militer. Aucun employeur ne peut s'opposer au droit...même pas au droit syndical.

**NON A LA RÉPRESSION SYNDICALE CONTRE NOS ÉLUS ET NOS MANDATES
LA CGT SERA TOUJOURS MOBILISÉE POUR DÉFENDRE NOS DROITS
LES PATRONS NE DOIVENT PAS ENTRAVER L'ACTION SYNDICALE**